

tante. La Compagnie des Indes fait paroître à présent, en près de 400 pages *in-quarto*, une Réponse au Mémoire de Mr. Duplex. Un autre Mémoire justificatif a paru de M. de Bois-Hebert, Chevalier de Saint-Louis, & ci-devant Commandant pour le Roi dans l'*Acadie*. On l'accusoit d'avoir partagé avec le Sieur Deschaineaux, Secrétaire de Mr. Bigot, les profits illégitimement faits sur les approvisionnemens de cette Colonie, d'avoir donné beaucoup de blancs-seings, dont on a abusé, & d'avoir signé des états de subsistances prodigieusement grossis : mais ces accusations étoient mal-fondées, puisque le Gouvernement vient de le faire élargir de la *Bastille*.

Au commencement du mois d'Août il y eut une assemblée extraordinaire à l'Hôtel de la Compagnie des Indes à Paris. Les Intéressés, porteurs de 25 actions, y ont été admis. On y a proposé quelques moyens d'en rétablir les affaires, & entre-autres, de faire un emprunt de 30 millions de livres en trois termes, ce qui a été résolu ; d'obliger chaque Actionnaire de prendre une action de 200 livres, & d'accepter les avances offertes par le Roi à la Compagnie, mais à condition de ne les rembourser que du futur bénéfice de son commerce. L'entier remboursement de ces avances ne pourroit avoir lieu qu'au bout de 4 à 5 ans.

Le 3. Septembre on publia deux Arrêts du Conseil d'Etat, qui fixent des époques pour le payement des dettes des Colonies contractées en France. Il sera fourni aux Créanciers par les Trésoriers-Généraux des Colonies, chacun dans son exercice, une Reconnoissance de la moitié du montant de chaque créance, payable dans le courant des six derniers mois de 1764, & une

autre